

Agriculteurs: une loi sur l'eau qui fait déborder le vase

Une vingtaine de tracteurs, pour la plupart très imposants, ont ralenti la circulation hier à Saillagouse, pendant une réunion avec l'Agence de l'eau.

La rencontre, organisée par la Chambre d'agriculture, était prévue pour évoquer une redevance concernant le prélèvement de la ressource en eau. Une taxe non encore appliquée en Cerdagne car les services de l'État doivent identifier les "irriguants". Lesquels doivent se manifester avant le 1^{er} avril prochain. Passé ce délai, ils seront imposés d'office, à hauteur de 840 euros par an.

Il n'en fallait pas plus pour susciter la colère des éleveurs du haut pays qui ne s'étaient pas mobilisés depuis 1994, lors de la réforme de la PAC. Pendant que la réunion d'information se déroulait dans la salle du cinéma de Saillagouse, les tracteurs stationnaient devant l'immeuble, provoquant un ralentissement de la circulation. Les manifestants adhérents à la FDSEA et aux Jeunes agriculteurs distribuèrent alors des tracts aux automobilistes et remirent une motion aux représentants de l'agence de l'eau (lire l'encadré).

« On devra fermer les canaux au 14-Juillet »

Il faut dire que le contentieux opposant cet organisme et le monde paysans n'est pas nouveau. On se souvient, à ce titre, de l'intervention du président des vignerons qui déclarait, en novembre 2013, pour dénoncer les freins aux projets d'irrigation dans la vallée de l'Agly: « Il faut parler franchement des contraintes administratives qui dépassent l'entendement. Maintenant, c'est l'administration qui tourne le robinet. L'avenir des petits poissons, ça va un peu. » Autre problème, celui qui concerne les débits réservés sur les hauts cantons, que ce soit en Vallespir comme en Cerdagne. Il s'agit, en fait, du débit minimum que les



► Une vingtaine de tracteurs hostiles à la loi sur l'eau ont bloqué le centre-ville de Saillagouse.

Photos Frédérique Berlic

éleveurs doivent laisser dans les rivières. Un débit qui devrait passer cette année du 1/40^e au 1/10^e. Et une mesure, comme l'explique Jean De Maury, président du Comité de développement agricole de Cerdagne-Capcir, qui va impacter, de façon très conséquente, les ressources en eau pour le pastoralisme: « La phase d'irrigation la plus importante s'étend du 14 juillet au 15 août, le passage au 1/10^e du module nous obligera à fermer les canaux à partir du 14 juillet. Ce qui est inconcevable pour nos productions, avec des récoltes de fourrages qui seront compromises ».

Les Espagnols continueront d'arroser

Autre problème celui qui concerne le quotidien des Cerdans. Toujours selon ces syndicalistes: « Dans les campagnes, les canaux sont, certes, utilisés par les agriculteurs, mais ils arrosent

également les jardins. Tout comme ils alimentent les captages d'eau potable. Précisons aussi qu'ils recueillent les eaux de ruissellement en cas d'intempérie. En clair, ce sont tous les ruraux qui sont concernés par les répercussions de la loi sur l'eau. » Enfin et selon Arnaud Carcassonne, si le préjudice pour l'agriculture est économique, il est aussi écologique: « Avec le Sègre, nous alimentons nos voisins espagnols. Le pire, c'est d'entendre le déclenchement des asperseurs, en plein arrêté préfectoral, pour arroser un golf qui se situe juste de l'autre côté de la frontière. L'irrigation a créé les paysages de Cerdagne, son écosystème, ses bocages. Une fois que la flore associée aux canaux et à l'arrosage aura disparu, l'Europe nous demandera de retrouver la configuration actuelle. Mais ce sera trop tard. Car les éleveurs aussi auront disparu. »

Jean-Paul Pelras

Ils ont dit...

● Tony Baurès (président de la Société d'élevage):

« Nous laissons passer l'eau du Sègre et du Carol en Espagne. Nous laissons partir celle du Lanoux en Ariège. 17 millions de mètres cubes sont réservés sur les Bouillouses aux usages agricoles de la plaine.

La Cerdagne est devenue le château de l'Espagne, de l'Ariège et des P.-O. On nous demande de diminuer nos prélèvements. Et en plus, on nous impose une redevance. On va devoir payer pour apprendre à se passer de l'eau ».

● Jacques Barnole (président de l'Asa d'Ur): « Cette étude, c'est un bond de 140 ans dans le passé, où notre agriculture irriguée est bradée contre une agriculture archaïque. Celle qui s'en remet aux cieus en attendant la pluie ».

● Bernard Clément (responsable

élevage à la FDSEA):

« On connaît l'histoire des redevances. Ce genre de taxe, on sait où ça commence, on ne sait jamais où ça finit. L'Europe ne peut pas nous encourager à entretenir l'espace tout en taxant nos activités. C'est reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre ».

● Michel Guallar, (président de la Chambre d'agriculture): « La Chambre ne donnera aucun élément de renseignement à l'Agence de l'eau concernant les irriguants. Nous ne sommes pas là pour faire la police ».

● M^{me} Garcia, (représentant l'Agence de l'eau): « Pour répondre à M. Jorda, concernant un prélèvement de 30 % de notre budget à destination de celui de l'État, je confirme que nous avons été mis à contribution ».

J.-P. P.



► Une motion a été remise par les agriculteurs demandant l'exonération des redevances.